



# PROJET PEDAGOGIQUE ALP LES « FAÏSSES »

Année scolaire 2016/2017



## **Préambule :**

Aujourd'hui, il est important d'adapter au mieux le service périscolaire aux exigences posées par la semaine des 4 jours et demi mise en place lors de la rentrée scolaire 2014, Après 2 ans de fonctionnement, de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et de Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipal, il convient d'adapter les fonctionnements et les organisations pour améliorer la prise en compte des rythmes de chacun, donner une plus-value éducative aux temps d'accueil périscolaire, avoir un fonctionnement lisible pour les enfants, les parents, les agents, les enseignants et nos partenaires.

Avec des effectifs en hausse chaque année, 170 enfants scolarisés cette année, les besoins des familles évoluent et la Commune se doit de mettre à disposition les outils pour donner à chaque enfant toutes les chances de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité.

Les accueils de loisirs sont nécessaires pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent. Ils n'ont pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et visent à être un lien entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et l'intérêt de des enfants. Nos temps d'accueil périscolaires doivent être ludiques et éducatifs.

Ce présent document précise les objectifs pédagogiques de nos accueils de loisirs, nos intentions éducatives et leurs modalités de mise en œuvre.

Il a été élaboré en équipe et rassemble des objectifs partagés par tous nos partenaires (parents, enseignants, élus, intervenants,) il précise notre déclinaison des directives de nos partenaires institutionnels, Cohésion Sociale (Ex Jeunesse et Sports), Caisse d'Allocation Familiale, Protection Maternelle Infantile.

*Il est à noter que les éléments concernant les modalités d'inscriptions et de réservation périscolaires (outils, périodicité, tarifs, règlements, pièces obligatoires, facturation et absence) sont décrites dans un document annexe « Fonctionnement et règlement général des services périscolaires municipaux du groupe scolaire « les Faïsses »*

*Il est consultable sur demande et, il est obligatoirement remis lors de la 1ere inscription*

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enfant, personne à part entière, a droit à la parole, à la différence et au respect de tous.

**Pour qu'un enfant soit heureux de venir à nos accueils, notre priorité est de veiller à son bien-être et à son épanouissement.**

Pour atteindre cette finalité, nous veillons à

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis** par :
  - La formation et l'accompagnement du personnel encadrant.
  - Le respect de protocoles d'hygiène et de sécurité (commissions de sécurité, Plans de mise en protection, protocoles HACCP, Projets d'Accueil Individualisés).
  - La transmission des incidents en interne et aux familles, par des temps d'échange avec les enfants seuls ou en groupes.
  - Le respect de la réglementation des Accueils collectifs de mineurs fixée par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de moins de 6 ans).
  - Le choix d'équipements adaptés et normés.
  
- **Proposer un accueil approprié en fonction de l'âge et des besoins spécifiques de chacun sur tous les temps périscolaires** avec :
  - La séparation mais proximité des lieux d'accueil, d'activité et de restauration pour les 3-5 ans (maternelles) et les 6-10 ans (élémentaires)
  - L'accueil et l'animation par des encadrants référents de chaque tranche d'âge
  - Des locaux adaptés et équipés de manière à répondre à la sécurité et au besoin de chacune des tranches d'âge.
  
- **Respecter le rythme de chacun** grâce à :
  - Des accueils du matin et de l'après-midi échelonnés
  - La possibilité offerte à l'enfant, en fonction de son rythme, de choisir son activité.
  - La programmation d'activités calmes et dynamiques pour chaque tranche d'âge.
  - La mise au repos possible en cas de « coup de fatigue » aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, proposée par l'adulte ou demandée par l'enfant.
  - Lien et information aux parents et enseignants en cas de fatigue prolongée ou inhabituelle.
  
- **Veiller à la socialisation des enfants** par :
  - La socialisation progressive chez les maternelles avec la mise en place d'activités permettant l'alternance collectif / individuel, l'échange et le partage.
  - La mise en place de règles de vies collectives avec et par les enfants, dès le plus jeune âge, évolutives en fonction de l'âge et des besoins.

- La mise en place de moments de fraternité si nécessaire afin que petites sœurs et petits frères puissent retrouver « leur grand » au besoin
- **Favoriser les situations de mise en autonomie des enfants par**
  - La participation des enfants à la gestion de leur rythme, de leur effets personnels (vêtements, sacs), de leurs déplacements, en faisant avec dans un premier temps puis laisser faire avec un regard vigilant.
  - La participation des enfants dès le plus jeune âge à la gestion et à l'organisation de leur activité, de la gestion des biens collectifs.

Plus particulièrement chez les élémentaires

  - Associations des enfants à la définition des responsabilités et autonomies: « DOit se faire avec l'adulte / se fait avec négociation / se fait de manière autonome ».
  - Responsabilisation volontaire ou imposée sur la gestion autonome de biens collectifs.
  - Mise en place d'activités ou chacun, malgré une consigne imposée, pourra avoir des possibilités de choisir et d'agir seul.
- **Amener les enfants à un éveil et à une ouverture de ce qui les entoure par :**
  - La proposition d'activités adaptées au développement et aux capacités de chacun.
  - Des déroulements d'activités adaptés aux différences au sein des groupes et aux stades de développement des participants.
  - La mise en place de programmes d'activité mensuels variés aux approches complémentaires : Imaginaire, sensorielle, créative, scientifique, sportive.
  - Mobilisation d'intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (techniques ou savoirs faire que nous n'avons pas dans l'équipe)
  - Permettre la sortie des enfants de l'enceinte scolaire pour des activités hors les murs.
  - Favoriser les situations de jeu, vecteur des apprentissages.
  -
- **Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, du civisme, du respect des personnes et des biens.**
  - Les règles de vies sont établies avec les enfants dès le plus jeune Age
  - Les outils adaptés en fonction des âges (recours à l'image pour les plus jeunes)
  - Les règles de vies communes sont spécifiques à la dimension ludique et éducative de nos accueils mais sont en lien avec le règlement de l'école. Existence d'outil de gestion des conflits et de sanction (le permis d'autonomie)
  - Le dialogue et la discussion sont prioritaires avant toute sanction
  - Bannir et sanctionner les comportements de chantage, de manipulation, de pouvoir (cris, menaces) si jamais ils pouvaient exister au sein de l'équipe d'encadrement.

- **Informers, être à l'écoute et impliquer les parents :**

- Des encadrants référents de chaque tranche d'âge permettent une transmission des informations TOUT au long de la journée de l'enfant, des parents vers les adultes (enseignants, animateurs) mais aussi des adultes vers les parents.
- Des permanences d'inscriptions servent aussi de moment d'échange avec les familles
- Au delà des temps de rencontre, des outils permettent la collecte des besoins et du degré de satisfaction des parents, (enquêtes, questionnaires, manifestations à thème)
- Accueillir tout parent qui souhaiterait observer et mieux connaître notre fonctionnement

*Pour parvenir à ces objectifs et à un bon fonctionnement des services l'équipe d'encadrement s'impose La communication comme ligne directrice.*

- *communiquer avec les enfants, avec les parents, les enseignants, les partenaires, en équipe*

*Le plaisir de l'enfant est suscité par un climat de confiance et de bien-être instauré et porté par l'équipe d'animation.*

## PUBLIC ACCEUILLI

IL faut être élève de l'école de Valros pour pouvoir participer à notre Accueil de Loisirs périscolaire. L'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait après accord dérogatoire au cas par cas de la PMI sur demande de la famille.

Pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement, il faut prioritairement être scolarisé à l'école de Valros.

Les enfants souffrant de handicap peuvent être accueillis dans nos services .

Capacité d'encadrement de l'ALSH du mercredi : 24 à 30 enfants de 3 à 12 ans.

## L'EQUIPE D'ANIMATION

### Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux et composée de 10 personnes :

- Un directeur titulaire du BPJEPS ou équivalence.
- 6 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent
- 1 agent, animateur polyvalent non diplômé
- 3 agents, occupant la fonction d'ATSEM qualifié (CAP petite enfance, ATSEM) et d'animateur polyvalent
- Et du personnel mis à disposition par la mairie pour compléter l'encadrement suivant les besoins

Cette équipe est organisée en :

- 3 ATSEM, qui au-delà leur mission en classes, accompagnent et animent auprès des maternelles,

l'Accueil de Loisirs Persicaire (ALP) du matin, de 7h30 à 8h35 le temps du repas, la pause méridienne et le coucher et la sieste.

- 3 agents animateurs polyvalents qui accompagnent en alternance auprès des maternelles le temps du repas et de la pause méridienne, les Temps d'activités Périscolaires (TAP) de 15.45 à 16.45 et l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du soir de 16h45 à 18h.
- 4 agents animateurs polyvalents qui accompagnent en alternance auprès des élémentaires, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du matin, de 7h30 à 8h35 le temps du repas et de la pause méridienne, les Temps d'activités Périscolaires (TAP) de 15.45 à 16.45 et l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du soir de 17h à 18h.

Au-delà de l'animation des temps d'accueil, cette équipe polyvalente a aussi en charge l'entretien des locaux scolaires et municipaux.

## TAUX D'ENCADREMENT

Le ministère de la Cohésion Sociale, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, a assoupli à titre dérogatoire (pour les communes ayant signées un Projet Educatif Territorial et temporaire les seuils des taux d'encadrements en accueil périscolaire.

Cette mesure expérimentale fixée sur une première période de 3 ans permet

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de maternelle par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 élémentaires par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité, nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir, 1 animateur pour 12 maternelles, 1 animateur pour 14 élémentaires.

## LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux du Groupe Scolaire « Les Faïsses » situé, 1 rue des écoles à VALROS 34290

L'usage des salles de classes est réservé aux enseignements et n'est pas utilisé par l'ALP/ALSH.

Le service périscolaire utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- **La salle polyvalente** : ALP du matin Elémentaire, pause méridienne, TAP maternelles ou primaires, ALP du soir Elémentaire
- **La salle RASED** : ALP du matin Maternelles, pause méridienne, TAP maternelles, ALP du soir maternelles. Visitée par La PMI, cette salle satisfait en tous points à l'accueil exclusif des enfants de maternelle.
- **La salle partagée** : pause méridienne, TAP élémentaires, ALP du vendredi. Cette salle n'est pas habilitée à accueillir des enfants de maternelle.
- **La cantine** : temps de repas et TAP maternelles ou primaires
- **La bibliothèque** : ALP du matin maternel (si plus de 12 enfants présents), pause méridienne et TAP maternelles ou primaires
- **Les cours extérieures** : elles sont réservées Elémentaires ou maternelles, s'y déroulent les temps de jonction Ecole-Périscolaire du matin, de la fin de la pause méridienne.

Ce sont les véritables lieux de rassemblement de l'école. La répartition des élèves en TAP s'y fait. C'est aussi un lieu d'activité pour la pause méridienne et les TAP

- **Le plateau sportif** : Pause Méridienne et TAP.

Certaines activités particulières qui demandent du matériel spécifiques pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'école. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur.

## Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire

### **Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du matin.**

*: 7h30-8h35 sauf mercredi 7h30-9h05*

*Fermeture des portes à 8h20 sauf le mercredi 8h50 :*

L'accueil s'effectue dans la salle polyvalente pour les 6-10 ans, la salle du RASED pour les 3-5 ans. Le temps et l'espace sont aménagés en fonction des besoins et désirs de chaque enfant. Laisser à l'enfant la possibilité de se réveiller, de jouer, de se reposer.

L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et agréable.

Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation. L'animateur veille au rythme : Il doit permettre à celui qui est en phase d'éveil de s'éveiller doucement, à celui qui est dans une phase active de pouvoir jouer sans déranger. L'animateur propose, laisse faire seul, fait le médiateur.

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur collation.

### **L'accueil des parents**

Le rôle de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil est primordial.

Au quotidien les animateurs ont un rôle de relais d'information

Ils sont à l'écoute des parents concernant :

- Des difficultés ou particularités concernant l'enfant relayée par les parents
- Des informations pratiques : Documents à transmettre aux enseignants, récupération d'éventuels paniers repas, vêtements et changes
- Des informations liées aux responsabilités et réservations périscolaires (changement de personnes autorisées à récupérer l'enfant, demandes de décharges)

Ils transmettent aux parents :

D'éventuelles difficultés ou particularités que l'enfant aurait rencontrées dans la journée, transmises par les enseignants ou les animateurs.

- Des informations sur d'éventuels changements d'organisation périscolaire
- Ils font le lien entre enseignants, ATSEM ou parents sur des informations importantes concernant la prise en charge des enfants.

## **La pause méridienne**

12h15- 13h50

Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service en liaison froide. Notre Prestataire est « Les Halles SOLANID », antenne de Lodève. Les menus mensuels sont établis par leur diététicien en concertation avec les Elus en charge des affaires scolaires et l'équipe périscolaire. Le service périscolaire prend en charge la remise en température et le service des repas

Elle doit être une vraie détente, une coupure avec la vie scolaire.

En raison du nombre d'enfants accueillis ; 2 services de repas sont établis.

Les maternelles

-12h15 à 13h00 : prise de repas à la cantine encadré par l'équipe Ateni et animation

-13h00 à 13h50 : les enfants participent à des activités calmes et les petits sont invités à se coucher après un passage aux sanitaires en sortant de la cantine ;

Les primaires

-12h15 à 13h : temps libre pour s'aérer et jouer.

-13h à 13h45 environ : prise de repas à la cantine

13h45 à 13h50 : temps de récréation surveillée.

Les repas sont un temps d'animation à part entière

C'est vraiment un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants, temps éducatif par excellence :

- Le repas est un moment qui doit procurer du plaisir :
- Le plaisir de bien manger en quantité et en qualité
- Le plaisir d'être ensemble,
- Le plaisir d'un moment où l'on se ressource

Nous serons particulièrement vigilants au temps de lecture et de compréhension du menu.

- A la négociation du placement libre, par les enfants d'élémentaire
- Au respect des goûts de chacun
- Aux justes quantités que nous servons ou que les enfants se servent.

### **La posture des adultes**

L'animateur veille aux tables dont il est responsable :

- A la sécurité, au calme, à l'ambiance calme à sa table
- Il favorise la discussion autour des plats servis, des goûts de chacun,
- Plus généralement il « arbitre » les discussions, c'est un moment d'échange privilégié hors du contexte des activités
- Il temporise le repas, veille à ce que les enfants prennent le temps ou au contraire ne se dissipent pas.
- Il veille à ce que chacun ait goûté au moins une fois chaque plat servi.
- Il est attentif aux allergies alimentaires et régimes spéciaux (affichés)
- Il veille au respect des règles de vies, à la collaboration de tous sur les tâches de débarrassage

- Il guide vers l'autonomie, se servir seul, débarrasser seul.
- Il veille à ce que le chef de table différent chaque jour soit choisi équitablement
- Il gère l'affiche escalier (gestion du bruit) pour les tables dont il a la responsabilité
- Il est assis à une table avec les enfants (centrale par rapport aux tables dont il a la responsabilité)

### Gestion du bruit, comportements gênants et sanctions

La cantine, lieu d'échange et de convivialité est par définition un lieu bruyant, pour permettre à chacun de « se retrouver » dans ce moment clef de la journée, l'équipe veille particulièrement à maintenir un niveau sonore acceptable

L'affiche escalier permet de rendre visuelle le bruit et le comportement de chacune des tables. La mise à l'écart d'un enfant turbulent à une table seul est possible mais pendant un court temps, l'enfant devra avoir réintégré la table avant la fin du repas.

A chaque service élémentaire, par table est désigné équitablement, ou se propose, un référent de table. Il est différent tous les jours et n'est pas désigné de force par ses camarades. Au long du repas il aide au service au débarrassage et au nettoyage de la table.

*Les points relatifs aux menus spéciaux ou allergies alimentaires sont abordées dans la rubrique. Suivi sanitaire.*

### **OUTILS D'ÉVALUATION :**

Pour évaluer la variété, la qualité des menus et leur approvisionnement, une commission des menus est organisée régulièrement pour améliorer le service de restauration, de manière régulière elle rassemble, élus, agents, traiteur.

Un cahier de suivi, est l'outil pour les remarques du personnel et des enfants sur l'appréciation des repas servis.

## **Les temps d'Activité Périscolaires ( TAP )**

*-15h45-16h45 lundi /mardi/jeudi*

En fonction des souhaits de l'enfant et de ses parents trois temps sont possibles :

### **- Temps d'Activités Périscolaire Activités (TAP activités)**

Ils sont destinés aux enfants d'élémentaire. Les activités proposées doivent favoriser le développement personnel de l'enfant.

Les activités mises en place peuvent être d'ordre sportif, culturel et artistique, elles doivent être variées. Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet pédagogique de l'école. Elles se déclinent en cycle d'activités au trimestre. L'enfant qui y participe s'y engage donc pour un trimestre entier.

Elles sont encadrées par les animateurs et font aussi appel à des prestataires extérieurs, pour des activités nécessitant un savoir-faire ou des diplômes particuliers.

Le programme comprend pour chaque jour et chaque tranche d'âge une proposition sportive et une proposition plus calme (artistique, expression etc.)

**PROGRAMME TAP 2EME PERIODE 2015-2016 du 04 janvier au 15 avril 2016**

		LUNDI		MARDI		JEUDI	
		activité	encadrants	activité	encadrants	activité	encadrants
CP CE1	ACTIVITE QUI BOUGE	ULTIMATE et DISC GOLF	Animateurs périscolaires	SCRATCH BALL / JEUX D'ADRESSE	Animateurs périscolaires	ORIENTATION / TROTTINETTE *	Animateurs périscolaires
	ACTIVITE CALME	COUTURE et AS-SEMBLAGES	Fatima L'Hamdaoui	JARDINAGE ET EXPERIENCES	Animateurs périscolaires	JEUX D'EXPRESSION	Animateurs périscolaires
CE2 CM1 CM2	ACTIVITE QUI BOUGE	SCRATCH BALL / JEUX D'ADRESSE	Animateurs périscolaires	ORIENTATION / TROTTINETTE *	Animateurs périscolaires	SUMO ET FLAG BALL	Nicolas (CDC)
	ACTIVITE CALME	CREATIONS MANUELLES	Nathalie Jammes	DECOUVERTE DU BRIDGE	Marc Pilossof	COUTURE et ACTIVITES D'ASSEMBLAGE	Magali Fredières
		TAP LIBRE ELEMENTAIRE	Animateurs périscolaires	TAP LIBRE ELEMENTAIRE	Animateurs périscolaires	TAP LIBRE ELEMENTAIRE	Animateurs périscolaires
MATER.	Choix au jour le jour par l'enfant	TAP LIBRE MATERNELLES ET DECOUVERTE DES CONTINENTS EN MUSIQUE ( le mardi ) Intervenants : animateurs périscolaires, Claudine Menendez, Karine Gonzales.					

**- Temps d'Activités Périscolaire Libre (TAP libres)**

Ils sont repartis entre une proposition élémentaire et une proposition maternelle :  
 Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment entre 16h et 16h30  
 L'inscription au TAP libre peut n'avoir aucun caractère régulier.  
 Il permet donc une souplesse pour les familles  
 Il permet aux enfants de vivre des activités variées sans engagement dans la durée.  
 Il est encadré par les animateurs périscolaires qui proposent un programme au mois

**- TAP Libres maternelles :**

Pour une meilleure gestion de la fatigue des plus jeunes, seule une proposition de TAP libre existe pour les 3-5 ans, ce qui permet notamment aux parents qui en ont la possibilité de récupérer leur enfant plus tôt.  
 Un programme mensuel est établi.  
 Les activités sont proposées par les animateurs de la commune mais aussi par des intervenants extérieurs.

**- L'étude**

Avec l'accompagnement d'un enseignant, l'enfant est guidé dans ses devoirs.

**Alp du vendredi**

*Hebdomadaire de 15h45 à 16h45.*

*Départ possible entre 16h et 16h30*

C'est la proposition d'une activité calme et d'une activité sportive pour chaque tranche d'âge.

Un programme est proposé au mois.

Il est encadré par les animateurs municipaux. Des grands jeux y sont proposés.

## **Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du soir .**

de 16h45 à 18h, sortie possible à partir de 17h

Son organisation est la même que celle de l'ALP du matin

Une fois la sortie des TAP effectuée, les enfants inscrits à l'ALP du soir sont invités à 15 minutes de détente / goûter.

## **LE SUIVI SANITAIRE**

Les informations particulières sur la santé de votre enfant signalées sur la fiche sanitaire sont répertoriées et transmises à chaque professionnel ayant un contact avec l'enfant.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), au directeur des services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) sont pris en compte par le service périscolaire dès leur transmission par la directrice de l'école. Le document doit être signé de tous les intervenants (médecine scolaire, parents, directrice de l'école, directeur du périscolaire) et doit être accompagné des traitements (dans un contenant marqué au nom de l'enfant) avec les ordonnances correspondantes.

### **Maladie.**

Les enfants présentant ou signalant des symptômes sont brièvement examinés par un adulte référent ( le directeur de l'ALP tient les missions d'assistant sanitaire )

En fonction de la gravité des symptômes ou en cas de doute, les parents seront invités à venir récupérer leur enfant. Lien est fait ensuite avec l'équipe enseignants

Prise en charge des enfants fatigués : avant l'apparition de symptômes, ou en fonction de leur métabolisme, nous permettons aux enfants qui subissent « un coup de fatigue » de pouvoir se reposer seul dans un lieu calme.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de la cantine, de la garderie ou de l'étude surveillée n'étant pas habilités à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté vers un service d'urgence adéquat.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

## **REGLES DE VIES ET SANCTIONS**

Les règles de vies périscolaires sont définies annuellement avec les enfants.  
Leur mise en place fait partie de temps d'animation formelle en début d'année scolaire.

2 principaux outils émanent de ces règles de vie :

-L'arbre des règles de vies, accessible à tous qui synthétise les Possibles / Possibles avec négociations / interdits

- Un permis d'autonomie est mis en place pour chaque enfant , Le permis d'un solde de 12 points au départ, valide les actions positives et sanctionne les actions négatives. Les comportements avec les autres enfants, avec les adultes, les agissements dans l'espace de vie, l'utilisation du matériel, sont observés et sont sanctionnés par l'équipe d'animation (ajout ou retrait de points).

Une gradation des sanctions est faite en fonction de la cause et de la répétition des pertes de points. Les sanctions vont du simple rappel à la règle, à l'exclusion du service, en passant par des actions positives imposées (mise de table, aide aux adultes etc. Ce permis, basé sur l'arbre des règles de vie élaboré avec les enfants, a été construit par l'équipe d'animation .Il a été présenté à l'équipe enseignante et soumis à validation des représentants des parents d'élèves élus et des élus de la commune.

*LES SANCTIONS NE SONT PAS DES PUNITIONS, un temps d'échange avec l'enfant permet aussi de lui expliquer les conséquences de ces actes pour lui et pour les autres. Une sanction c'est réparer son geste, agir pour tous, demander pardon. Une sanction c'est aussi arrêter un geste, un comportement, une attitude avant qu'il ne soit violent, irréparable, irrespectueux, dommageable pour soi et pour les autres*

## MODALITES D'EVALUATION

### **Les instances institutionnelles**

Le comité de Pilotage, il fait le bilan et réinterroge 2 à 3 fois par an l'action périscolaire tant au niveau qualitatif, organisationnel ou financier. Il rassemble : parents élus, enseignants, institutions partenaires, élus, personnels municipaux

### **La commission école.**

D'une fréquence mensuelle à bi mensuelle, elle fixe les objectifs opérationnels et qualitatifs. C'est un lieu de mise en commun des problématiques, de prise de décision. Elle rassemble Elus et techniciens (DGS et responsable périscolaire)

### **Les réunions de travail.**

L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine, sont abordés lors de cette réunion :

- Les difficultés rencontrées par les animateurs en termes d'organisation et les solutions à adopter
- Les permis d'autonomie, avec décision sur les éventuelles sanctions ou gratifications à apporter
- L'organisation de la semaine suivante et on y affine les programmes d'activité

### **L'évaluation par les enfants et leur participation :**

- Mise en place cette année d'un conseil d'enfants (1 x tous les 2 mois pour les enfants d'élémentaire). ils décident et proposent des améliorations concernant les activités. Ils peuvent proposer des nouveaux projets, des idées d'aménagement ou des solutions pour mieux vivre ensemble
- Bilan de satisfaction mené par les encadrants auprès des enfants à la fin de chaque trimestre d'activité TAP
- Boite à idées.